



Porter plainte après divorce

Par **vincent**, le **24/04/2009** à **23:15**

Bonjour,
Mon ex épouse a fait des crédits à la consommation à mon insu, en usurpant mon identité par de fausses signatures. Je vais être divorcé dans les jours qui viennent. Puis-je toujours porter plainte pour faux et usages de faux après mon divorce, sur des faits qui se sont passés sous le régime de la communauté.
merci